



Autorisation de travaux refusée par les ABF

Par **alexxxx69**, le **16/01/2023** à **16:43**

Bonjour,

Nous avons une maison en pierre située dans une zone non classée, non inscrite, sans covisibilité ni à proximité d'un monument historique.

Nous avons pris des architectes pour la réfection de cette maison qui a 2 façades avec des grosses fissures, le bureau d'étude structure indiquant que ces façades doivent-êtré démolies pour être reconstruites.

Pour réduire les frais, nous avons décidé avec nos architectes de reconstruire ces façades avec une ossature bois.

Après avoir déposé la demande d'autorisation de travaux, notre maire c'est déclaré non compétent pour juger de l'implantation du bâtiment dans son environnement et a demandé l'avis des ABF qui ont refusé notre projet, le jugeant trop "futuriste" alors que des rénovations similaires dans le secteur ont été faites ces derniers mois.

Les ABF nous indiquent que le bâtiment ressemble à une grange et qu'en clair il doit rester ainsi, alors que nous avons avons acheté une maison d'habitation et non une grange !!

Quels recours avons-nous ?

Merci pour votre aide